

SEANCE DU 19 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le dix neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise, ACIDE-REYNAUD Josiane.

MM. GELAS Gilles, GARDEUR Dominique, ROUDET Didier, BARBE Jean-David, LEYGNIER Sylvain, FASS René.

M. NEVEJANS a donné un pouvoir à M. GARDEUR

Mme MINGAT Agnès a donné un pouvoir à Mme ACIDE-REYNAUD Josiane

ETAIT EXCUSES : MM. DOUCET Franck et CHARMEIL Sébastien

SECRETAIRE : Mme DEMARCQ.

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

ACHAT TERRAIN GATEL

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 20.10.2010 au sujet de la signature du compromis de vente avec M. GATEL pour engager l'opération OPAC.

Le permis ayant été déposé, après discussions avec M. GATEL, un accord sur le prix a été arrêté : 30 €/le m². Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour **SIGNER L'ACTE** de vente auprès de Maître ZWICK, notaire à ST SIMEON DE BRESSIEUX avec M. GATEL pour 30 €/le m².

RESULTAT ENQUETE DECLASSEMENT DU CANAL

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 01 au 16 décembre 2010 au sujet de projet de déclassement d'un canal du domaine public dans le domaine privé de la commune en vue de la cession à titre gratuit à l'OPAC 38 de parcelles traversées par ce canal pour la construction de 20 logements. Les conclusions du Commissaire Enquêteur sont favorables à ce déclassement.

PROPOSITION VENTE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'OPAC n'a pas besoin de la totalité de la superficie du terrain pour son projet. Suite à la demande du promoteur, la commune pourrait céder une parcelle d'environ 2600 m² + le chemin d'accès d'environ 500 m² à cette parcelle qui jouxte le projet du lotissement les Emeraudes. Le Conseil Municipal après discussion, **DONNE** son accord pour vendre ce terrain à 23 €/le m² et **CHARGE** M. le Maire de la négociation.

TERRAIN JACQUET (POUR INFO)

Monsieur le Maire présente le plan des travaux de la route près du cimetière. La parcelle N° 269 qui se trouve face au cimetière est à vendre et une partie est en zone réservée pour l'aménagement du carrefour. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voir avec les vendeurs et de négocier, ce qui permettrait d'aménager un accès plus facile. Le conseil municipal **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour négocier avec les Consorts JACQUET.

MODIFICATION P.L.U N° 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de déclassement d'un terrain (zone AUh3), situé en zone d'aléa moyen pour risque d'inondation au PLU. Il propose également de diminuer le Coefficient d'Emprise au Sol et de créer un Coefficient d'Espaces Verts réservé pour les lotissements. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour **CONTACTER** le Tribunal Administratif afin qu'il nomme un commissaire enquêteur et prendre l'arrêté de mise à enquête publique pour cette modification.

TARIF SALLE DES FETES et REGLEMENT

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement de la Salle des Fêtes ainsi qu'un changement de tarif et demande à l'assemblée de l'approuver. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal **APPROUVE** les tarifs tels que présentés et le nouveau règlement de location de la Salle des Fêtes annexé à la présente délibération et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les contrats de location de la salle des Fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation des Permis de construire par M. GELAS :
M. GUGLIEMI Laurent maison individuelle rue des Caillières
M. TOURNU Joël abri bois rue de la vie de Lariot

La séance est levée à 22 h 30.